



Conférence de presse des

Dr. Michel CHASSANG

Dr Christian JEAMBRUN

Président de la CSMF

Président du SML

Rémunération sur objectifs de santé publique : Le carton rouge vif de la CSMF et du SML au Président du CNOM

Le 28 mars 2012

Le dernier bulletin du Conseil national de l'Ordre des médecins (n°22 Mars/avril 2012) contient un article intitulé « Le paiement à la performance est-il un jeu de dupes ? ». Dans ce texte, la parole est donnée au Dr. Legmann en sa qualité de président du CNOM, qui sort incontestablement de ses prérogatives ordinaires, au Dr Hamon, président de la FMF, qui ne fait pas partie des syndicats négociateurs de ce dossier et se répand en contre-vérités, et à Claude Le Pen, économiste de la santé qui tente de rétablir la réalité de ce dispositif. Aucun espace n'est accordé aux syndicats majoritaires, initiateurs du P4P et signataires de la nouvelle convention.

La CSMF et le SML dénoncent l'attitude du président du CNOM qui n'hésite pas à utiliser l'argent des cotisations obligatoires que lui versent les médecins pour alimenter les divisions, semer la confusion sur la convention médicale et agresser les syndicats médicaux signataires de la convention.

Une agression délibérée du président du CNOM contre les syndicats majoritaires

Le SML et la CSMF constatent que le Dr. Legmann dérape lorsqu'il écrit que « *dans la nouvelle convention la revalorisation de l'acte de base – le C ou le CS – est remplacée par cette rémunération individuelle calculée en fonction des soi-disant performances de chacun* » et qu'il s'agit « *avant tout [d']un marché de dupes consenti par les syndicats.* »

Les propos tenus par le Président du CNOM sont très surprenants car très éloignés de la déontologie qui constitue le champ de compétences de l'Ordre. Ils pourraient faire penser que le président du CNOM poursuit d'autres objectifs. Son unique motivation consisterait-elle à offrir un marchepied à la FMF dont il est proche ?

Ce faisant, il rejoint les propos de son vice-président, le Dr. Deseur contre qui la CSMF et le SML avaient engagé une procédure, classée sans suite, par le Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Ile de France, bien décidé à « couvrir » les agissements anti-convention et anti syndicats des responsables du CNOM.

En réponse à la désinformation insidieuse et répétée du Dr. Legmann, la CSMF et le SML rappellent qu'il n'a jamais été question de troquer la valeur des actes contre le paiement à la performance, et que cela n'est pas écrit dans la convention médicale. En revanche, la convention précise bien que le paiement à l'acte reste la base de la rémunération du médecin libéral. En outre, elle comporte un certain nombre d'avancées tarifaires et de revalorisations de certains actes, dont une grande partie est applicable depuis le 22 mars.

Autre contrevérité proférée par le Dr. Legmann dans cet article : « *le paiement à la performance induit un conflit d'intérêt entre le médecin et son patient* ». Cette affirmation totalement fautive démontre sa partialité. En effet, le SML et la CSMF rappellent que contrairement au CAPI, auquel les 2 syndicats s'étaient fortement opposés, et qui ne visait que ces objectifs d'économies non négociés sur les prescriptions, la rémunération sur objectifs de santé publique vise la qualité médicale et le respect des référentiels internationaux en matière de prévention et de prise en charge des ALD et des maladies chroniques. L'indicateur d'efficacité dont la portée est symbolique, vise simplement l'application des accords de bonne pratique et des objectifs de maîtrise médicalisée. Enfin, il est juste de dire, comme le souligne Claude Le Pen, que les associations de patients ont accepté ces critères de valorisation de la qualité médicale.

D'autre part, les médecins ont très massivement adhéré à cette nouvelle rémunération, ce qui prouve qu'elle répond à une attente.

En affirmant que les syndicats se sont livrés à un « *marché de dupes* », le président du CNOM intervient directement dans la vie syndicale pour alimenter les polémiques de toutes sortes, oubliant au passage que les signataires de la convention médicale sont largement majoritaires dans le corps médical comme l'a prouvé le résultat des élections professionnelles aux URPS. C'est en relayant les propos d'un syndicat très minoritaire, qui plus est agité par une guerre interne, que **le Dr. Legmann se disqualifie en tant que président du CNOM.**

Les échecs du président du CNOM

Depuis plusieurs années le président du CNOM cumule les fautes et les échecs qui s'en suivent.

C'est tout d'abord **l'échec de la mission Legmann** sur l'avenir de la médecine libérale. En maintenant le président du CISS qui venait d'agresser les médecins libéraux avec l'affaire des « playmobils », et qui sera condamné pour injures publiques, il a tué sa mission dans l'œuf. La CSMF et le SML refuseront d'apporter leur contribution à cette mascarade. Résultat des courses, le Président de la République n'a pas reçu publiquement le rapport Legmann qui a rapidement fini aux oubliettes pour céder la place à la Mission Hubert.

C'est ensuite **l'échec du CNOM dans l'encadrement et le contrôle du tact et de la mesure** de certains médecins hospitaliers. L'assurance maladie et le gouvernement ont stigmatisé l'inaction du CNOM qui fait preuve d'une passivité coupable devant certains mandarins hospitaliers qui pratiquent des dépassements d'honoraires spectaculaires.

C'est encore **l'échec du CNOM sur tous les grands débats éthiques** actuellement en discussion comme la bioéthique, l'euthanasie ou le médicament. Sur toutes ces grandes questions où un éclairage éthique est attendu, le CNOM n'existe pas et un boulevard est laissé aux politiques et agitateurs qui s'improvisent spécialistes de ces sujets.

C'est enfin **l'échec sur le dossier de la délinquance**. Les syndicats avaient imposé la signature d'un protocole Santé, Justice, Intérieur et syndicats, mais l'action du CNOM, qui n'avait pas voulu signer aux côtés des syndicats a enterré dossier si bien qu'aucune des mesures prévues n'a été concrétisée en dehors d'un guide de conseils qui n'a même pas été diffusé. Le CNOM n'a servi qu'à dissimuler l'inaction du ministère de l'Intérieur pendant que des médecins continuent à être victimes d'agressions violentes, et malheureusement, pour certains à se faire assassiner.

Carton rouge vif au président du CNOM

La CSMF et le SML constatent que le Dr. Legmann oublie sa mission initiale pour jouer un rôle politico-syndical qui constitue un abus de position nuisible à l'Ordre des Médecins. Pire il désinforme les médecins en utilisant l'argent des cotisations afin de promouvoir la position minoritaire d'un syndicat médical. C'est un manquement grave à la déontologie qui doit être sanctionné. C'est pourquoi, le SML et la CSMF adressent un carton rouge vif au Président du CNOM, en lui demandant de rester désormais dans son champ d'attribution et d'assumer son rôle éthique et de s'abstenir de toute immixtion dans le champ syndical.

Le SML et la CSMF exigent la publication d'un droit de réponse dans le bulletin du CNOM qui permettra de rétablir la vérité sur le paiement sur objectifs de santé publique.